



Arrêté n°5 portant organisation  
de l'élection des représentants étudiants  
au conseil d'administration  
du centre régional des œuvres universitaires d'Amiens

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
Rectrice de l'Académie de Lille  
Chancelière des Universités

- **Vu** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R822-1 et R822-12 ;
- **Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016,
- **Vu** le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016,
- **Vu** le décret n°2021-457 du 15 avril 2021,
- **Vu** l'arrêté du 13 novembre 2023,
- **Vu** la circulaire du 15 novembre 2023,
- **Vu** l'arrêté rectoral du 17 novembre 2023 relatif à la composition de la commission électorale du CROUS d'Amiens,
- **Vu** les arrêtés rectoraux du 30 novembre 2023 modifiés relatifs à la composition de la liste des étudiants électeurs et éligibles et à l'institution du collège électoral,
- La commission électorale ayant été consultée le 17 janvier 2024 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** dans le cadre de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie d'Amiens qui aura lieu du 6 février au 8 février 2024, les listes de candidats suivantes sont déclarées recevables :

- « UNI : POUR TA BOURSE, TES REPAS, TON LOGEMENT ET LA DEFENSE DE NOS PREPAS, IUT ET GRANDES ECOLES »,
- « UNEF, UE, SOLIDAIRES POUR UN CROUS SOCIAL, ECOLOGIQUE, INCLUSIF ET ANTIFASCISTE »,
- « BOUGE TON CROUS avec la FAEP, l'AGORAé et tes associations étudiantes »

**Article 2 :** la commission électorale instituée par l'arrêté rectoral du 17 novembre 2023 est présidée par la rectrice de région académique ou, en son absence, par son représentant.

**Article 3 :** la commission est constituée ainsi qu'il suit :

**Représentants du CROUS d'Amiens:**

*Représentants titulaires*

- M. Laurent POTIE
- Mme Stéphanie ROUTIER
- Mme Myriam ALMASK
- Mme Eloïse CHOQUET

*Représentants suppléants*

- Mme Carole HOLLEVILLE
- Mme Estelle RACINE
- Mme Audrey PICOT
- Mme Lena DEQUEVAUVILLER

**Représentants des organisations étudiantes représentatives :**

*Représentants titulaires*

- M. Lucas BOUTILLIER, représentant de l'UNEF
- M. Clément JEANNEQUIN, représentant de l'UNI
- M. Chady ABDEL HAMID, représentant de la FAGE
- Mme Anne ROTH, représentante de l'UNION

*Représentants suppléants*

- Mme Camille TEMZI, représentante suppléante de l'UNEF
- M. Hugo MASSON, représentant suppléant de l'UNI
- M. Maël ERMAN, représentant suppléant de la FAGE
- M. Emmanuel BRONDEL, représentant suppléant de l'UNION

**Article 4 :** le présent arrêté sera publié sur le site internet du CROUS d'Amiens.

**Article 5 :** le directeur général du CROUS d'Amiens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 17 janvier 2024



Valérie CABUIL